

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 (COVID-19) – Utilisation de matériel de divertissement sur les unités prothétiques en contexte de pandémie		Numéro REC-CISS-073-PCI
Date d'entrée en vigueur	2021-06-22	
Date de révision		

<p><u>Objet</u></p> <p>Permettre aux usagers des unités prothétiques des établissements du CISSS de se divertir en contexte de la pandémie de la Covid-19</p>
<p><u>Lieu d'application</u></p> <p>L'ensemble des unités prothétiques du CISSS des Laurentides</p>
<p><u>Clientèle(s) visée(s)</u></p> <p>Clientèle hébergée en unité prothétique dans les milieux de vie du CISSS des Laurentides</p>
<p><u>Condition(s) d'application ou indication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Applicable pour la clientèle hébergée en zone froide• Absence d'éclosion sur l'unité• Clientèle exempte de symptômes compatibles avec la Covid-19• Clientèle ne répondant pas aux critères d'exposition à la Covid-19• Clientèle qui n'est pas isolée en précautions additionnelles
<p><u>Directive(s) – Intervention(s) – Références aux outils cliniques</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Du matériel récréatif qui se désinfecte adéquatement pourra être remis aux résidents dans des endroits spécifiquement prévus à cet effet sur les unités prothétiques, et ce, afin de le rendre accessible aux résidents (ex. : bébés, jeux en plastique, etc.).• Le matériel récréatif doit être désinfecté à la fin de la période d'activité.• Si utilisation de matériel ne pouvant être désinfecté, une mise en quarantaine de ce matériel durant un minimum de 24h est requise (ex. : vêtements de bébé) dans un bac fermé et identifié à cet effet.• Procéder à l'hygiène rigoureuse des mains des résidents avant de débiter les activités et régulièrement tout au cours de la journée.• Le matériel doit être nettoyé si souillé et ensuite désinfecté en respectant le temps de contact requis.

- Tenir un registre pour la désinfection du matériel, afin de s'assurer que celui-ci est effectué quotidiennement et respecter le temps de contact requis selon le produit utilisé.
- À la fin de la période d'activités, il faudra inspecter le matériel afin de s'assurer qu'il n'est pas endommagé. Remettre le matériel qui se désinfecte dans un endroit prévu à cet effet à la suite de la période de jeux en fin de journée.
- Si utilisation de tiroirs, les désinfecter quotidiennement avant de remettre les jeux nettoyés dedans.
- Procéder au lavage des vêtements de bébé au moins une fois par semaine selon un calendrier établi.
- Les peluches, les livres et les jouets en carton ainsi que les revues ne sont pas permis.
- Assurer la supervision des activités par le personnel soignant de l'unité.

Précautions

Advenant qu'un résident de l'unité prothétique développe des symptômes compatibles avec la Covid-19 ou en cas d'éclosion, il faudrait retirer tout le matériel récréatif après avoir procédé à sa désinfection minutieuse.

Références

Institut national de santé publique du Québec (2021). *COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces*, 22 janvier 2021. Repéré à :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19.pdf>